



Province de Québec  
Municipalité régionale de  
comté de Lotbinière

## AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné, par le soussigné directeur général, que le règlement numéro 322-2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et adopté par le conseil de la municipalité régionale de comté de Lotbinière lors de son assemblée du 12 janvier 2022, est entré en vigueur le 16 mars 2022, suite à un avis favorable de la Ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Le but du règlement 322-2021 est de convertir des zones de réserve en zones d'aménagement prioritaire (ZAP) dans le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Agapit.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du règlement au secrétariat du centre administratif de la MRC de Lotbinière, au bureau de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC et sur le site web de la MRC au [www.mrcloibiniere.org/sadr/](http://www.mrcloibiniere.org/sadr/)

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 6<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 2022

**Stéphane Bergeron**  
Directeur général